



ÊTRE ENSEMBLE ET SE SOUTENIR PLUS QUE JAMAIS

Opérer une entreprise brassicole comporte son lot de défis. Vous faites parfois face à divers enjeux sans parler de certains irritants. L'environnement d'affaires et les parties prenantes qui entourent l'industrie des microbrasseries sont complexes. Les lois et règlements qui encadrent la production, la distribution et la vente de boissons alcooliques au Québec sont nombreux.

L'IMPORTANCE DE SE FAIRE ENTENDRE

La pandémie mondiale secoue notre société depuis plus d'un an et les impacts se font ressentir plus que jamais sur l'industrie. Face à ces enjeux, il devient encore plus crucial d'avoir une voix comme celle de l'AMBQ pour représenter la réalité des microbrasseries en cette période particulière.

L'Association continuera d'être là pour vous soutenir dans ces défis.

L'AMBQ est la représentation et la voix de toutes les microbrasseries du Québec. Nous travaillons à vous offrir chaque année un meilleur service et avons à cœur de défendre vos intérêts. L'AMBQ c'est votre association qui existe et travaille grâce à vous et votre soutien depuis plus de 30 ans!

DEVENIR MEMBRE 2021-22

« MICROBRASSERIE DU QUÉBEC »

Vous êtes un détenteur de(s) permis de brasseur et/ou de(s) permis de production artisanale de bière, délivré(s) par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Votre microbrasserie produit moins de 500 000 Hectolitre/année au Québec, et ne fait pas partie d'un grand groupe de contrôle dans le domaine brassicole mondial.

DES ENJEUX À DÉFENDRE

Voici quelques enjeux sur lesquels l'AMBQ mobilise ses efforts de revendication.

Nous travaillons actuellement afin que :

- la **réglementation relative à Recyc-Québec** (bouteilles et cannettes) prenne en considération notre réalité de micro;
- davantage de **canaux de distribution** soient disponibles pour permettre aux microbrasseries plus de flexibilité;
- la **taxe spécifique** sur les boissons alcooliques soit mieux modulée pour prendre en considération notre réalité opérationnelle;
- le Québec se dote d'une politique gouvernementale de développement de l'industrie brassicole et procède à une large **modernisation de notre cadre légal**;
- la RACJ adapte la réglementation pour **diminuer les freins au commerce** de boissons alcooliques (possibilité de dégustations par les détaillants, possibilité de don d'alcool, etc.);
- les **échanges interentreprises** et la sous-traitance entre les microbrasseries soient favorisés.

SOUTIEN DANS VOS ACTIVITÉS BRASSICOLES

Les opérations brassicoles constituent la partie centrale des activités des microbrasseries et également un vecteur de différenciation des produits. La production sous-tend différents enjeux, dont la gestion des contenants consignés, l'assurance-qualité, les opérations et les matières premières.

L'AMBQ intervient et vous soutient par différentes actions :

- Supporter le **développement de la filière microbrassicole** visant à maximiser et faciliter l'utilisation d'intrants québécois
- Accompagner les microbrasseries pour les **conventions privées de gestion de contenants**
- Favoriser la **mise en place de meilleures pratiques** au niveau de l'assurance qualité dans les microbrasseries (programme qualité, formations, certification, etc.)
- Soutien aux initiatives de **valorisation du drêche**



CE QUE NOS MEMBRES PENSENT DE L'AMBQ

« *Faire partie d'une association c'est comme faire partie d'une équipe.* »

Keegan Kelertas, Microbrasserie 4 Origines

« *Quand tu es tout seul, ça va vite, mais quand nous sommes ensemble, ça va bien plus loin!* »

Sébastien Gagnon, Brasserie Dunham

« *Nous ne sommes pas toujours d'accord dans l'ensemble de notre industrie, mais l'Association nous permet de trouver des facteurs communs à défendre.* »

Alex Dorval, Le Temps d'Une Pinte

« *Il faut se regrouper, il faut unir nos forces.* »

Sébastien Paradis, Boréale - Les Brasseurs Du Nord

« *Sans l'AMBQ, les microbrasseries ne seraient pas rendues où elles sont actuellement dans l'industrie.* »

Gilles Dubé, Brasseurs Du Monde

« *L'entrepreneur d'une microbrasserie non-membre qui souhaite faire changer les choses a beau cogner à la porte de son député, il n'y a rien qui va se passer.* »

Jérôme Denys Catelli, Le Cheval Blanc

« *Il faut s'assurer que les microbrasseries soient bien écoutées, que leur réalité soit respectée, et surtout que les microbrasseries soient entendues.* »

Brad Murray, Brett & Sauvage Nano-Brasserie

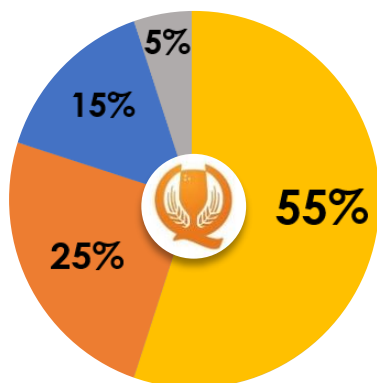
« *L'AMBQ permet aux brasseurs de se concentrer sur leur travail pendant qu'elle veille à ce que les lois et règlements prennent compte de la réalité des microbrasseries.* »

Martin Desautels, Tête d'Allumette Microbrasserie

COMMENT L'AMBQ EST-ELLE FINANÇÉE?

Saviez-vous que l'AMBQ est principalement financé par ses membres ? Aidez-nous à poursuivre notre implication en matière de représentation, de promotion et d'accompagnement des microbrasseries dans une perspective de développement.

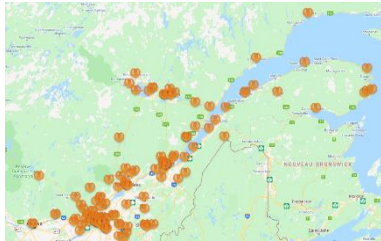
Nous existons et poursuivons notre travail grâce au soutien de vous tous!



FINANCEMENT DE L'AMBQ

- COTISATION DES MEMBRES
- BÉNÉFICE DU CONGRÈS DES MICROBRASSERIES DU QUÉBEC
- SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES
- AUTRES





UNE OFFRE TOUJOURS PLUS GÉNÉREUSE POUR NOS MEMBRES!

L'équipe de l'AMBQ s'efforce à chaque année d'offrir à ses membres le meilleur service possible et d'offrir une gamme d'avantages qui améliorent et facilitent le travail de tous ses passionnés de l'industrie brassicole!

VOS AVANTAGES MEMBRES

Lorsque votre cotisation sera payée :

- Vous aurez droit à une **page web pour promouvoir votre entreprise** dans la section « microbrasseries » du site web de l'AMBQ, en plus de figurer sur notre **carte interactive**.
- Vous aurez **accès à notre zone membre du site web** pour retrouver du contenu exclusif réservé à nos membres (avantages membres, formations, documents et guide « Qualité Microbrasserie du Québec », etc.).
- Vous serez informé des nouvelles les plus récentes dans le milieu brassicole et des actions de l'AMBQ via nos **infolettres exclusives aux membres**.
- Nous vous fournirons les informations et documents complets concernant **le Programme et la Certification « Qualité Microbrasserie du Québec »** implanté par l'Association. De précieux outils pour développer votre entreprise selon les plus récents procédés de contrôle et de qualité! Profitez de la toute nouvelle mise à jour du programme incluant le guide 2021 revu et amélioré!
- Vous serez inclus dans la liste des membres qui participent au **programme éducatif** proposé par l'AMBQ à la RACJ en vertu du *Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques*.
- Vous aurez la chance de **participer aux formations** qualités données durant l'année et à diverses **activités de développement**.
- Vous devenez automatiquement **membre de l'Association des microbrasseries canadiennes (CCBA)**. La CCBA représente les intérêts d'une industrie en croissance avec plus de 1 100 microbrasseries indépendantes et leurs partenaires dans chaque province et territoire du Canada.
- Vous aurez accès au sceau développé par la CCBA, le sceau **Microbrasserie Indépendante™**. (Tous les détails sur le site de la CCBA <https://ccba-ambc.org/>).
- Vous pourrez participer aux **webinaires et formations offertes par le MBAA** (Master Brewers Association of the Americas <https://www.mbaa.com/>).
- Vous aurez accès à une **formation web gratuite certifiée par le CSMOCA** afin de connaître et conseiller la vente de bière de microbrasserie.
- Vous pourrez profiter d'un **rabais important pour participer au Congrès des Microbrasseries du Québec 2021 organisé par l'AMBQ**. L'événement incontournable de l'industrie brassicole au Québec!
- Vous aurez **droit de vote** aux assemblées générales et serez éligible à un poste d'administrateur.



POUR DEVENIR MEMBRE OU POUR FAIRE VOTRE RENOUVELLEMENT

Tous les documents d'information et les formulaires d'adhésion sont disponibles sur notre site web dans la section « DEVENIR MEMBRE ».

<https://ambq.ca/fr/devenir-membre-microbrasserie>

PROCÉDURE DE DEMANDE OU RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Téléchargez le fichier PDF sur votre ordinateur et remplissez le formulaire d'adhésion.

AMBQ Formulaire 2021-22 – Microbrasserie du Québec

Une fois votre formulaire complété, faites une sauvegarde et transmettez-le par courriel à administration@ambq.ca.

Veuillez prévoir un délai de 3 à 5 jours (jours ouvrables) pour le traitement de votre demande.

Une confirmation de réception vous sera envoyée seulement après le traitement de votre demande d'adhésion.

PAIEMENT DE COTISATION

Pour le paiement de votre cotisation, **veuillez attendre votre facture et les instructions de la part de notre service comptable**. Votre facture et les instructions seront envoyées par courriel. Le paiement de la cotisation AMBQ peut être effectué par chèque ou transfert bancaire. L'option en 2 versements est possible uniquement pour les demandes d'adhésion reçues avant le 1^{er} octobre 2021.

Votre cotisation membre doit être payée pour profiter de tous les avantages membres.

La période effective d'adhésion 2021-22 est du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022.

FRAIS DE COTISATION ANNUELLE 2021-22

Frais de cotisation fixe	\$ 1 000,00 + tx	Rabais applicable aux 2 types de cotisation (fixe et variable) en fonction du volume d'hectolitres déclarés.
Frais de cotisation variable*	\$ 0,25/hectolitre + tx	
Plafond à \$ 15 000 pour la cotisation variable		

(Voir le tableau ci-bas pour les détails.)

*La cotisation variable est calculée selon le nombre d'hectolitres produits et déclarés (fournis au Québec par votre microbrasserie au cours de l'année civile précédente (période de référence: 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020). Tout est mis en œuvre afin d'assurer la confidentialité des données que vous nous fournissez.



POUR LES NOUVEAUX MEMBRES :

Les nouvelles demandes d'adhésion sont d'abord soumises aux membres du CA pour valider la conformité de la microbrasserie aux règlements de l'AMBQ. Le traitement de votre adhésion est complété après cette approbation. Veuillez prévoir un délai de 1 à 2 mois pour votre approbation par le CA. Vous recevrez une confirmation par courriel après l'approbation de votre demande par le CA. Votre facture de cotisation vous sera envoyée après cette approbation.

ADHÉSION 2021-2022					
COTISATION ANNUELLE FIXE	COTISATION ANNUELLE VARIABLE	HECTOLITRES DÉCLARÉS	RABAIS APPLICABLE SUR LA COTISATION (SELON LES HECTOLITRES DÉCLARÉS)	COTISATION FIXE APRÈS RABAIS	COTISATION VARIABLE APRÈS RABAIS
1 000 \$	0,25 \$ / HL	0 à 500 HL	= 75 % de rabais →	250 \$	0,0625 \$ / HL
		501 à 1000 HL	= 50 % de rabais →	500 \$	0,125 \$ / HL
		1001 à 1500 HL	= 25 % de rabais →	750 \$	0,1875 \$ / HL
		1501 HL et +	= 0 % de rabais →	1 000 \$	0,25 \$ / HL

